

A.N. ROVECCHIO

Société civile immobilière au capital de 100 euros
Siège social : 9, avenue du Robinson – 92700 COLOMBES
En cours de formation
(la « Société »)

DECISION DE NOMINATION DE LA GERANCE EN DATE DU 22 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt-deux mai,
A Colombes,
A l'issue de la signature des statuts.

- **Monsieur Nicolas Rovecchio**, né le 28 mars 1980 à Ermont (95), de nationalité française, demeurant 9, avenue du Robinson – 92700 Colombes,
- **Madame Alexandra Boulay épouse Rovecchio**, née le 14 octobre 1979 à Issy-les-Moulineaux (92), de nationalité française, demeurant 9, avenue du Robinson – 92700 Colombes,
- **Rovaten**, société par actions simplifiée au capital de 850.100 euros dont le siège social est situé 9, avenue du Robinson – 92700 Colombes, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 951 093 699, représentée par Monsieur Nicolas Rovecchio en sa qualité de président.

Seuls associés de la Société, ont décidé de nommer aux fonctions de gérants, pour une durée illimitée, à compter de ce jour :

- **Monsieur Nicolas Rovecchio**, né le 28 mars 1980 à Ermont (95), de nationalité française, demeurant 9, avenue du Robinson – 92700 Colombes,
- **Madame Alexandra Boulay épouse Rovecchio**, née le 14 octobre 1979 à Issy-les-Moulineaux (92), de nationalité française, demeurant 9, avenue du Robinson – 92700 Colombes.

Monsieur Nicolas Rovecchio et Madame Alexandra Rovecchio déclarent, chacun en ce qui le concerne, qu'aucune prescription, aucune mesure ou décision quelconque ne fait obstacle à l'exercice de leur mandat.

Dans les rapports avec les tiers, les pouvoirs des gérants sont les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés. Ceux-ci peuvent agir ensemble ou séparément.

Les gérants peuvent constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens de la Société ou déléguer ces pouvoirs à toute personne, même par acte sous seing privé.

Les gérants peuvent effectuer tous emprunts de quelques montants que ce soient à moins que l'assemblée des associés ne limite leurs pouvoirs à un montant d'emprunt déterminé.

La Société est engagée même par les actes de l'un ou des gérants qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer

Paraphe
N R

Paraphe
A R

compte tenu des circonstances, la seule publication des statuts et de la présente décision ne suffisant pas à constituer cette preuve.

Mandat de prendre des engagements pour le compte de la société – Publicité –Pouvoirs

Mandat est donné à Monsieur Nicolas Rovecchio, pris en sa seule qualité d'associé, pour effectuer les formalités de publicité relatives à la constitution de la Société et notamment :

- Pour signer et faire publier l'avis de constitution dans un journal d'annonces légales dans le département du siège social ;
- Pour faire procéder à toutes formalités en vue de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés ;
- Et généralement, pour accomplir les formalités prescrites par la loi, soit lui-même, soit par l'intermédiaire du porteur d'un original ou d'une copie des présentes.

L'immatriculation de la Société emportera reprise des engagements ci-dessus, pris pour le compte de la Société.

Signé électroniquement.

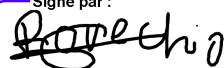
Bon pour acceptation des fonctions
de gérant.

Signé par :

713BBBECDDCD4A0...

Monsieur Nicolas Rovecchio¹

Bon pour acceptation des fonctions
de gérant.

Signé par :

3CCFED39D030459...

Madame Alexandra Rovecchio²

Signé par :

713BBBECDDCD4A0...

Pour la société Rovaten
Monsieur Nicolas Rovecchio

¹ Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de gérant ».

² Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de gérant ».